

Atelier sous-régional sur le traitement et l'administration des demandes d'indemnisation pour dommages dus à la pollution par les hydrocarbures

Abidjan, Côte d'Ivoire

8 – 10 juin 2026

RAPPORT



Organisé par: CIAPOL



CENTRE IVOIRIEN ANTIPOLLUTION

NOTE

Le présent document a été élaboré dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'Afrique occidentale, centrale et australe (GI WACAF) à titre de contribution à la mise en œuvre du plan d'action biennal prévu par cette Initiative. Les désignations utilisées et la présentation du contenu dans le présent document ne sont pas l'expression d'une quelconque opinion de l'OMI ou de l'IPIECA concernant le statut juridique de tout État, territoire, municipalité ou zone ni de leurs autorités, ni concernant le tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document peut être téléchargé à partir du site internet www.giwacaf.net/f et doit être cité comme suit à des fins bibliographiques :

IMO/IPIECA. 2025. Rapport de l'Atelier sous-régional pour l'harmonisation et la coopération concernant l'emploi des dispersants – Dakar, Sénégal, du 28 au 31 octobre 2025, 33 pages.

GI WACAF

Anaïs Guillou

Cheffe de projet GI WACAF

anaïs.guillou@ipieca.org

Giwacaf-project@ipieca.org

Marine Laigle

Coordinatrice du projet GI WACAF

mlaigle@imo.org

Giwacaf-project@ipieca.org

Cote d'Ivoire – Pays hôte

Germain Eba

Sous-directeur de la compagnie d'intervention contre les pollutions du milieu marin et lagunaire (CIPOMAR) du Centre Ivoirien Antipollution Ivoirien (CIAPOL)

Germain.eba@ciapol.ci

Facilitateurs - ITOPF

Dr. Franck Laruelle

Responsable d'équipe technique

francklaruelle@itopf.org

Natalie Kirk

Conseillère technique

Nataliekirk@itopf.org

Facilitateur – P&I Club

Dr. Tonje Castberg

Conseillère principale en indemnisation - Gard

Tonje.castberg@gard.no

L'Initiative Mondiale pour l'Afrique Occidentale, Centrale et Australe

Lancée en 2006, l'Initiative mondiale pour l'Afrique occidentale, centrale et australe (GI WACAF) est un partenariat entre l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et l'Ipieca, association mondiale d'études des questions environnementales et sociales du secteur pétrolier, pour renforcer la capacité des pays partenaires à se préparer et à lutter en matière de pollution par les hydrocarbures.

L'objectif du Projet GI WACAF est de développer et consolider les systèmes nationaux de préparation et de lutte contre les déversements d'hydrocarbures de 22 pays d'Afrique occidentale, centrale et australe. Le Projet s'inscrit ainsi dans l'esprit des dispositions énoncées par la Convention Internationale de 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (Convention OPRC 90).

Pour remplir sa mission, le Projet GI WACAF met au point et organise des ateliers, séminaires et exercices dont l'objectif est de communiquer sur les bonnes pratiques existantes dans tous les aspects de la préparation et de la lutte, en s'appuyant sur l'expertise et l'expérience provenant des gouvernements, de l'industrie et d'autres organisations exerçant dans ce secteur spécialisé. Pour préparer et mettre en œuvre ces activités, le Projet s'appuie sur un réseau dédié de points focaux issus des autorités nationales compétentes et des bureaux locaux de l'industrie pétrolière. La promotion de la coopération entre les différentes agences gouvernementales concernées, l'industrie pétrolière et l'ensemble des parties prenantes à l'échelle nationale, régionale et internationale est une composante clé du Projet lors de ces activités.

Le Projet GI WACAF est soutenu et financé par l'OMI et 8 compagnies pétrolières membres de l'Ipieca, à savoir Azule Energy, BP, Chevron, ExxonMobil, ENI, Renaissance Africa Energy, Shell, TotalEnergies.



Plus d'information disponible sur www.giwacaf.net

Executive summary

Title of the event: sub-regional workshop handling and administration of claims from oil pollution damages

Date of the event: 8 to 10 June 2026

Type of event: sub-regional workshop

Number of participants: 44

Venue: Hotel des armées, Abidjan, Cote d'Ivoire

Summary:

This workshop gathered national authorities from Benin, Congo, Democratic Republic of Congo, Gabon, Guinea, Ivory Coast, Mauritania, Senegal and Togo, to provide training to relevant national authorities on handling and administration of claims from oil pollution damages.

The main objectives of the workshop were to:

- Enhancing participants' understanding of international compensation conventions;
- Providing practical tools for preparing claims, documenting evidence, conducting impact assessments, and managing negotiation processes;
- Clarifying the role of organizations such as the IOPC Funds, ITOPF, and P&I Clubs in the claims system.

Table des matières

L'Initiative Mondiale pour l'Afrique Occidentale, Centrale et Australe	4
Executive summary	5
Introduction.....	7
Contexte de l'atelier	7
Objectifs	7
Agenda, lieu et participants.....	7
Activités et présentations	8
Jour 1 – Lundi 8 juin 2026	8
Présentation du projet GI WACAF et des objectifs de l'atelier	8
Session 1 : Rôle des parties prenantes et Cadre juridique de la pollution par les hydrocarbures	8
Session 3 : Revue des causes de la pollution par les hydrocarbures et des impacts sur les ressources marines et côtières.....	9
Session 4 : Demandes d'indemnisation pour les opérations de nettoyage, mesures préventives et dommages matériels.....	10
Jour 2 – Mardi 9 juin 2026	10
Cérémonie d'ouverture	10
Session 5: Exercice sur table	11
Session 6: Réclamations pour pertes économiques consécutives / pertes économiques pures	11
Jour 3 – Mercredi 10 juin 2026	13
Session 10 : Exercice sur table ITOPF	13
Cérémonie de clôture.....	13
Recommandations	13
Conclusion	14
Annexe 1: Discours d'ouverture.....	15
Annexe 2 : Programme.....	23
Annexe 3: Liste et contacts des participants	26
Annexe 4: Discours de clôture	31

Introduction

Contexte de l'atelier

Le risque d'incidents par hydrocarbures a fortement augmenté dans les secteurs maritimes d'Afrique de l'Ouest, en raison de l'intensification des activités d'exploration et du trafic maritime. La dépendance de la région à l'égard de son secteur maritime pour la croissance économique et la gestion des ressources souligne l'importance cruciale d'adopter des cadres solides en matière de responsabilité et d'indemnisation.

Des conventions telles que la Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (CLC), les Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL), la Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de soute (Convention BUNKER) et la Convention sur les substances nocives et potentiellement dangereuses (Convention SNPD/HNS) offrent des garanties juridiques essentielles. Ces instruments permettent d'assurer une indemnisation rapide des victimes tout en contribuant au financement des opérations de lutte en cas d'incident de pollution.

Objectifs

Cet atelier a réuni des autorités nationales de la Cote d'Ivoire, du Benin, du Congo, de la Guinée, de la Mauritanie, de la république démocratique du Congo, du Sénégal, et du Togo afin de fournir une formation aux autorités nationales compétentes sur la gestion et l'administration des demandes d'indemnisation liées aux dommages causés par la pollution pétrolière.

Les principaux objectifs de l'atelier étaient les suivants :

- Renforcer la compréhension des participants des conventions internationales en matière d'indemnisation ;
- Fournir des outils pratiques pour la préparation des demandes d'indemnisation, la documentation des preuves, la réalisation des évaluations d'impact et la gestion des processus de négociation ;
- Clarifier le rôle d'organisations telles que les FIPOL, ITOPF et les Clubs P&I dans le système d'indemnisation

Agenda, lieu et participants

Programme : voir [Annex 2](#)

Lieu : Hotel des armées, Abidjan, Commune du Plateau, Cote d'Ivoire.

Participants : voir la liste en [Annex 3](#)

Activités et présentations

Jour 1 – Lundi 8 juin 2026

Présentation du projet GI WACAF et des objectifs de l'atelier

Marine Laigle a tout d'abord présenté les objectifs et les activités du projet, ainsi que les rôles respectifs de l'OMI et d'Ipieca. Il a été fait référence à l'historique du projet GI WACAF, lancé en 2006 avec pour objectif de renforcer les capacités des pays à se préparer et à répondre aux déversements d'hydrocarbures, notamment par la promotion de la coopération public-privé.

Il a été souligné que la participation à cette initiative régionale implique 22 pays de la côte ouest de l'Afrique, de la Mauritanie à l'Afrique du Sud. Depuis sa création, des progrès significatifs ont été réalisés dans le renforcement des capacités de réponse aux déversements, notamment grâce à la sensibilisation menée à travers des ateliers et formations aux niveaux national et régional, tels que cet atelier.

Session 1 : Rôle des parties prenantes et Cadre juridique de la pollution par les hydrocarbures

La Convention de 1992 sur la responsabilité civile (CLC)

Dr Tonje Castberg a présenté une introduction à la couverture P&I, en mettant particulièrement l'accent sur la couverture des dommages dus à la pollution et sur le rôle du Groupe international des clubs P&I. La présentation s'est principalement concentrée sur le rôle de l'assurance P&I en tant que fondement du premier niveau d'indemnisation dans le cadre de la Convention CLC de 1992. Elle a notamment abordé des questions clés telles que l'assurance obligatoire, le droit d'action directe, les « blue cards » et les accords volontaires connus sous le nom de STOPIA et TOPIA. Enfin, la présentation a proposé quelques réflexions générales sur la gestion des incidents relevant de la CLC 1992 et sur l'approche coopérative adoptée avec les FIPOL conformément au protocole d'accord (MOU).

La Convention de 1992 portant création du Fonds et le Protocole de 2003 portant création du Fonds complémentaire

Franck Laruelle, après une brève présentation d'ITOPF, a présenté un aperçu de l'historique et du contexte des FIPOL. Il a détaillé les principes fondamentaux du régime d'indemnisation, les critères requis pour qu'un incident relève du Fonds, ainsi que le cadre étendu offert par le Fonds complémentaire. La présentation comprenait également un résumé du mécanisme de financement, portant notamment sur la déclaration des quantités d'hydrocarbures contributifs et le paiement des contributions. Enfin, des informations ont été partagées sur les activités des organes directeurs et du secrétariat, ainsi que sur l'importance cruciale d'une mise en œuvre efficace des conventions.

Convention de 2010 sur les substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD/HNS)

Franck Laruelle a présenté une vue d'ensemble de la Convention SNPD, en abordant les différents types de substances et de demandes d'indemnisation couverts, et en comparant

les principales dispositions de cette convention avec celles de la Convention de 1992 portant création du Fonds. La présentation a également couvert les catégories de demandes d'indemnisation éligibles au titre du Fonds SNPD, décrit les mécanismes de financement et présenté des outils destinés à aider les États à mettre en œuvre la convention. Une mise à jour a été fournie sur l'état actuel de la convention et sur les progrès réalisés en vue de son entrée en vigueur.

Session 2 : Cadre juridique applicable aux autres sources maritimes

Réclamations maritimes générales : Convention LLMC, 1996

Dr Tonje Castberg a présenté une vue d'ensemble de la Convention LLMC de 1996, en expliquant qu'elle confère au propriétaire du navire le droit de limiter sa responsabilité pour certaines créances, notamment les dommages matériels et l'enlèvement d'épaves, sans s'y limiter. La présentation a également abordé l'Interprétation unifiée du critère permettant de priver le propriétaire de son droit à limitation, adoptée par résolution de l'Assemblée de l'OMI lors de la réunion du Comité juridique de 2021.

Pollution par les hydrocarbures de soute : Convention BUNKER, 2001

Dr Tonje Castberg a présenté les principales dispositions de la Convention BUNKER ainsi que les parallèles avec les principes clés de la Convention CLC de 1992. La présentation a ensuite mis l'accent sur les aspects liés aux Clubs P&I, notamment les circonstances dans lesquelles des « blue cards » sont délivrées au titre de la Convention BUNKER, avant d'examiner les avantages de la ratification de la convention, en particulier du point de vue des demandeurs d'indemnisation.

Convention sur l'enlèvement des épaves, 2007

Dr Tonje Castberg a présenté un résumé de la Convention de 2007 sur l'enlèvement des épaves, en mettant en lumière ses principales dispositions, notamment la définition de ce qui constitue un « danger » et le champ d'application de la convention. La présentation a ensuite examiné les situations dans lesquelles les Clubs P&I délivrent des « blue cards » au titre de cette convention, ainsi que les bénéfices liés à sa ratification.

Session 3 : Revue des causes de la pollution par les hydrocarbures et des impacts sur les ressources marines et côtières

Natalie Kirk a fourni une vue d'ensemble des causes de la pollution par les hydrocarbures en mer, en mettant en évidence à la fois les apports d'origine terrestre et les incidents maritimes. La présentation a décrit les propriétés des différents types d'hydrocarbures, en distinguant les huiles persistantes des huiles non persistantes, avant d'examiner le devenir et le comportement des hydrocarbures déversés à travers les différents processus d'altération (weathering).

La discussion s'est ensuite penchée sur l'éventail des impacts que les hydrocarbures peuvent avoir sur les ressources environnementales et économiques, en soulignant que la gravité des impacts dépend de la combinaison de plusieurs facteurs, notamment le type et le volume d'hydrocarbures, les conditions météorologiques et océanographiques (« metocean »), l'efficacité des opérations de nettoyage, ainsi que la sensibilité des récepteurs exposés.

Session 4 : Demandes d'indemnisation pour les opérations de nettoyage, mesures préventives et dommages matériels

Franck Laruelle a présenté les différents types de demandes d'indemnisation pouvant être soumises à la suite d'une marée noire, en mettant l'accent sur les coûts liés aux opérations de nettoyage, aux mesures préventives prises pour éviter une pollution supplémentaire, ainsi qu'aux dommages causés aux biens.

La présentation a également proposé une vue d'ensemble des options de réponse, en soulignant que l'ampleur et le type de moyens déployés doivent être adaptés aux circonstances pour être considérés comme raisonnables. La session a expliqué les critères de recevabilité dans le cadre du régime international d'indemnisation, mis en évidence l'importance de la documentation et de la justification des coûts, et fourni des exemples pratiques illustrant la manière dont ces demandes sont généralement évaluées.

Jour 2 – Mardi 9 juin 2026

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture s'est tenue le mardi 9 juin 2026. Un mot de bienvenue a été prononcé par le directeur du CIAPOL, le Professeur Bernard Ossey YAPO, suivi d'une allocution de la Cheffe de projet du GI WACAF, Mme Anaïs Guillou. Enfin, Monsieur Parfait Kouadio, directeur du cabinet de monsieur le ministre de l'Environnement et de la Transition écologique, a officiellement ouvert l'atelier par un discours.

Les discours sont disponibles en [Annexe 1](#) du présent rapport.



Session 5: Exercice sur table

Un exercice sur table de 3 heures a été organisé sur la base d'un scénario de déversement impliquant un petit pétrolier au large des côtes d'un pays fictif.

Travaillant en groupes, les participants ont collecté des informations sur l'incident, identifié et hiérarchisé les ressources sensibles à protéger, et planifié les opérations d'intervention en mer et sur le littoral.

Tout au long de l'exercice, les participants devaient suivre et enregistrer les coûts afin de soumettre ensuite une demande d'indemnisation à l'assureur du navire.

L'exercice visait à consolider les acquis en mettant en évidence les complexités et les subtilités liées à la détermination de la recevabilité des demandes d'indemnisation dans le cadre du régime de compensation, tout en soulignant l'importance d'une tenue rigoureuse des registres pour appuyer ces demandes.

Session 6: Réclamations pour pertes économiques consécutives / pertes économiques pures

Partie 1 : Pêche / aquaculture / transformation du poisson

Franck Laruelle a présenté les différents types de demandes d'indemnisation pouvant survenir dans le secteur de la pêche et a exposé les principes clés relatifs à leur recevabilité. La session a abordé les défis spécifiques liés aux demandes dans le secteur de la pêche de subsistance et a décrit les aspects importants à prendre en compte lors de la mise en place d'une interdiction de pêche, ainsi que les impacts significatifs que ces mesures peuvent avoir sur l'économie locale.

Il a examiné la distinction entre pertes économiques consécutives et pertes économiques pures, et a analysé dans quelle mesure les demandes d'indemnisation pour pertes économiques peuvent s'étendre à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du secteur de la pêche. Par ailleurs, la session a présenté les documents et informations nécessaires pour étayer ce type de demandes.

Présentation et évaluation des demandes

La session a fourni des informations complètes sur le processus de soumission des demandes d'indemnisation, en détaillant le rôle des bureaux locaux de réclamations, les conditions d'éligibilité et les exigences formelles associées. Elle a également couvert l'ensemble du cycle de vie des demandes, en précisant le rôle des experts lors de la phase d'évaluation, les possibilités de réexamen et de recours, ainsi que les délais applicables.

Session 7 : Réclamations pour dommages environnementaux

Natalie Kirk a présenté les critères de recevabilité des demandes d'indemnisation pour dommages environnementaux tels que définis par les conventions internationales. La session a expliqué que les coûts des études post-déversement visant à évaluer l'ampleur des impacts et le processus de récupération, ainsi que les coûts des mesures de remise en état, peuvent être admissibles, même s'ils n'ont pas encore été engagés.

Il a été souligné qu'un lien clair doit exister entre les dommages et l'incident, que les mesures doivent viser à favoriser la récupération naturelle, être techniquement et scientifiquement fondées, et que les coûts ainsi que la durée doivent rester proportionnés. La présentation a également décrit les méthodes de mesure des impacts environnementaux, la conception des programmes de suivi, et a illustré ces principes à l'aide d'exemples d'études post-déversement issues d'incidents passés.

Les participants ont également pris part à un court quiz permettant de tester leurs connaissances et leur compréhension des demandes d'indemnisation pour les dommages environnementaux.

Session 8 : Réclamations pour pertes économiques consécutives / pertes économiques pures

Partie 2 : Secteurs du tourisme et de l'immobilier

Franck Laruelle a abordé les défis liés aux demandes d'indemnisation pour pertes économiques dans le secteur du tourisme, en discutant des catégories de demandeurs éligibles, des principes d'indemnisation et des considérations clés relatives aux pertes économiques pures. La session a examiné la matrice des facteurs à prendre en compte pour ce type de demandes et a comparé les limites de remboursement dans la chaîne d'approvisionnement avec celles observées dans le secteur de la pêche.

Évaluation des demandes

Les participants ont reçu une vue d'ensemble des types d'informations et de documents requis pour étayer une demande dans le secteur du tourisme, et ont été orientés vers divers guides disponibles pour faciliter le processus. La session a souligné l'implication active d'experts dans l'analyse du secteur touristique local afin de soutenir l'évaluation des demandes.

Session 9 : Études de cas et exercices pratiques

L'étude de cas PRINCESS EMPRESS a été sélectionnée car il illustre les rôles complémentaires des trois organisations (ITOPF, le Groupe international des Clubs P&I et les FIPOL) ainsi que le fonctionnement concret du régime d'indemnisation, notamment l'application de STOPIA.

Natalie Kirk a proposé un aperçu des circonstances de l'incident et de la réponse mise en œuvre, posant ainsi le contexte pour les contributions du Groupe international et des FIPOL. L'étude de cas a montré que l'indemnisation a couvert l'ensemble des principales catégories de demandes, notamment les opérations de nettoyage et les mesures préventives, les études post-déversement pour évaluer les dommages environnementaux et les besoins de restauration, les dommages matériels, ainsi que les pertes dans les secteurs de la pêche et du tourisme.

Cette étude de cas a été utilisée pour illustrer le rôle central des FIPOL lors des incidents et leur capacité à s'adapter aux défis spécifiques de chaque situation. Dans ce cas particulier, le bureau local des réclamations a mis en place des points mobiles de dépôt des demandes dans les zones affectées afin de faciliter la collecte de nombreuses demandes issues de la pêche de subsistance. En outre, les FIPOL ont identifié une méthode alternative de paiement

des indemnisations dans les régions où les systèmes bancaires classiques n'étaient pas adaptés aux demandeurs.

Jour 3 – Mercredi 10 juin 2026

Session 10 : Exercice sur table ITOFF

L'exercice sur table, entamé lors de la deuxième journée, s'est poursuivi lors de la troisième journée. Dans cette phase, les participants ont examiné une série de demandes d'indemnisation de tiers (opérations de lutte, suivi environnemental, restauration de l'environnement, ainsi que pertes économiques dans les secteurs du tourisme et des activités portuaires), afin d'en déterminer l'admissibilité au regard du régime international d'indemnisation.

L'exercice visait à consolider les acquis en mettant en évidence les complexités liées à l'évaluation des demandes d'indemnisation et en donnant aux participants l'occasion de se placer dans la position de l'assureur P&I. Il a également permis de souligner l'importance de disposer de pièces justificatives suffisantes.

Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture s'est déroulée le mercredi 10 juin à 12h.

Au nom du GI WACAF, Mme. Anaïs Guillou a souligné la qualité des travaux. Elle a remercié l'ensemble des participants et les facilitateurs pour la qualité des échanges et leur engagement. Elle a renouvelé ses remerciements envers les autorités ivoiriennes pour leur accueil et l'organisation de cet atelier ([Annexe 4](#)).

Recommandations

- Veiller à ce que les mesures de lutte mises en œuvre soient techniquement justifiées et proportionnées à la situation, et que les coûts engagés restent cohérents avec les tarifs habituellement observés sur le marché.
- Mettre en place dès le début de l'intervention des systèmes permettant un suivi rigoureux des coûts et des ressources mobilisées, ainsi qu'un enregistrement systématique des activités opérationnelles dans des rapports journaliers d'intervention (DPR).
- Renforcer la coordination entre les équipes opérationnelles et les fonctions administratives et financières afin de garantir une bonne traçabilité des activités, des ressources engagées et des pièces justificatives nécessaires à l'appui des demandes d'indemnisation.
- Intégrer les experts techniques le plus tôt possible et de manière transparente au processus de gestion d'incident afin de contribuer à la définition de stratégies techniquement raisonnables, à l'identification des données à collecter et à la mise en place de pratiques favorisant l'admissibilité des demandes d'indemnisation.

- Établir un dialogue précoce et transparent avec l'assureur et, le cas échéant, avec le FIPOIL afin de faciliter une compréhension commune des mesures envisagées, des coûts engagés et des exigences en matière de documentation.
- Intégrer les aspects administratifs, financiers, juridiques et liés à l'indemnisation dans les exercices de préparation afin de permettre aux participants de s'exercer à la gestion des demandes d'indemnisation dans des conditions réalistes.
- Veiller à ce que les demandes d'indemnisation soient étayées par une documentation complète et structurée (rapports d'intervention, récits explicatifs, cartes, photographies, factures et autres pièces justificatives pertinentes).
 - S'appuyer sur les guides et critères d'admissibilité du régime international d'indemnisation afin d'orienter la collecte des informations, la préparation des dossiers et l'évaluation des demandes. Guides FIPOIL : <https://iopcfunds.org/fr/publications/publications-des-fipol/>
 - Guide ITOPIF, IG et FIPOIL : <https://www.itopf.org/knowledge-resources/documents-guides/liability-and-compensation-for-ship-source-oil-pollution-in-the-marine-environment-an-overview-2021/>

Conclusion

Les retours des participants et des facilitateurs démontrent un niveau de satisfaction élevé à l'égard de l'atelier et confirment que les objectifs de renforcement des capacités ont été largement atteints. La majorité des répondants a indiqué que les connaissances et compétences acquises auront un impact direct sur l'exercice de leurs fonctions et pourront être appliquées dans leur environnement professionnel. Les participants ont particulièrement apprécié la qualité des intervenants, la pertinence des contenus techniques, la richesse des échanges entre les pays représentés ainsi que l'approche pédagogique combinant présentations, études de cas et partage d'expériences.

L'atelier a permis de renforcer la compréhension des mécanismes internationaux d'indemnisation liés aux pollutions par hydrocarbures et d'améliorer les capacités des administrations nationales à documenter, évaluer et gérer les demandes d'indemnisation. Les participants ont souligné que les connaissances acquises contribueront à améliorer les processus nationaux de gestion des sinistres et à mieux préparer leurs institutions à faire face à un incident de pollution marine.

Les participants ont salué l'intérêt des échanges régionaux et du partage de bonnes pratiques entre les différents pays participants, favorisant ainsi le développement d'un réseau de professionnels confrontés à des enjeux similaires. Plusieurs participants ont recommandé de renouveler ce type de formation de manière régulière afin de consolider les acquis et d'actualiser les connaissances.

Dans l'ensemble, l'atelier a contribué à renforcer les capacités nationales et la coopération régionale en matière de préparation et de gestion des conséquences d'un incident de pollution par hydrocarbures. Il a permis de consolider les connaissances techniques des participants tout en favorisant le partage d'expériences et le développement d'une approche plus coordonnée de la gestion des demandes d'indemnisation au sein de la région.

Annexe 1: Discours d'ouverture

Professeur Bernard Yapo Ossey, directeur du CIAPOL

Monsieur le ministre de l'Environnement et de la Transition Écologique ;
Monsieur le Représentant de l'Organisation Maritime Internationale (OMI),
Madame la cheffe du Projet GI WACAF ;
Madame la coordonnatrice du Projet GI WACAF ;
Mesdames et Messieurs les Experts de l'ITOPF et des Clubs d'Assurance P&I (P&I Clubs),
Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégation et Experts des pays frères du Golfe de Guinée : du Bénin, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée, de la Mauritanie, de la République Démocratique du Congo, du Sénégal et du Togo,
Mesdames et Messieurs les Directeurs, Sous-directeurs et Chefs de services de l'administration publique,
Mesdames et Messieurs les Partenaires techniques et financiers ;
Chers amis de la presse,
Mesdames et Messieurs, Tous en vos rangs, grade et qualité, Tout protocole respecté,
Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je vous accueille ce matin à l'occasion de l'ouverture de l'atelier sous-régional consacré au traitement et à l'administration des demandes d'indemnisation pour dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.

Permettez-moi tout d'abord d'adresser, au nom du Centre Ivoirien Antipollution et de l'ensemble du comité d'organisation, nos sincères remerciements à Monsieur le ministre de l'Environnement et de la Transition Écologique qui a bien voulu présider personnellement la cérémonie d'ouverture de cet important rendez-vous de renforcement des capacités.

Monsieur le Ministre,

Votre présence parmi nous traduit l'attention particulière que vous accordez à la prévention des risques de pollution marine, au renforcement de la gouvernance environnementale et à la consolidation des capacités nationales de préparation et de réponse aux situations d'urgence environnementale.

Je voudrais vous exprimer toute notre gratitude pour votre soutien constant aux initiatives du CIAPOL et pour les orientations que vous n'avez cessé de donner en vue du succès de cet atelier ainsi que la douzième (12^{ème}) édition de l'exercice du Plan POLLUMAR qui se tiendra cette année du 11 au 13 juin 2026 dans la Région de San Pédro.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à nos invités venus du Bénin, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée, de la Mauritanie, de la République Démocratique du Congo, du Sénégal et du Togo.

Votre présence honore notre pays et témoigne de l'excellence des relations de coopération qui unissent les États du Golfe de Guinée autour des questions de sécurité maritime et de protection de l'environnement marin.

J'associe à ces remerciements nos partenaires du Projet GI WACAF, l'Organisation Maritime Internationale, l'ITOPF ainsi que les Clubs P&I dont l'accompagnement technique et l'expertise reconnue contribuent significativement au renforcement des capacités de nos administrations.

Mesdames et Messieurs,

L'atelier qui s'ouvre aujourd'hui porte sur une thématique dont l'importance n'est plus à démontrer.

Lorsqu'un événement de pollution marine survient, les opérations de lutte d'urgence constituent naturellement la priorité immédiate. Cependant, la phase de réparation et de compensation des dommages représente également un enjeu majeur pour les populations affectées, les opérateurs économiques ainsi que les États.

La qualité des informations collectées, la traçabilité des actions menées, la documentation des préjudices et la maîtrise des procédures administratives et juridiques sont autant d'éléments déterminants pour permettre un traitement efficace des demandes d'indemnisation.

Les travaux qui seront conduits au cours des prochains jours offriront aux participants l'opportunité de renforcer leurs connaissances sur ces questions essentielles grâce à l'expérience et à l'expertise des formateurs internationaux mobilisés.

Mesdames et Messieurs,

Cet atelier constitue également une étape importante dans la préparation de la douzième édition de l'exercice du Plan POLLUMAR qui se tiendra du 11 au 13 juin prochain dans la région de San Pedro.

Le choix de cette région répond à des considérations à la fois économiques, environnementales et stratégiques. Il permettra de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés autour d'un scénario réaliste impliquant plusieurs sites opérationnels.

Je voudrais à cet égard souligner que les activités de l'exercice se déploieront non seulement à San Pedro, mais également à Tabou et à Grand-Béréby, à travers l'installation de postes opérationnels destinés à tester les mécanismes de coordination et d'intervention prévus par le dispositif national de lutte contre les pollutions marines.

L'édition 2026 de l'exercice Plan POLLUMAR présente en outre une particularité remarquable. Elle bénéficiera de la participation effective de plusieurs d'entre vous, délégations des pays frères tout comme les facilitateurs du Projet GIWACAF, ce qui confère à cet exercice une portée qui dépasse désormais le seul cadre national.

Je tiens à remercier les autorités des pays du Golfe de Guinée, l'OMI et du Projet GIWACAF d'avoir répondu favorablement à l'invitation de la Côte d'Ivoire, à travers Monsieur le ministre de l'Environnement et de la transition Ecologique, en vous autorisant à participer à cet atelier puis à l'exercice du Plan POLLUMAR 2026.

L'ouverture de cet atelier constitue une opportunité précieuse pour le partage d'expériences, le rapprochement des pratiques et le renforcement de la coopération régionale dans la lutte contre les pollutions marines accidentelles.

Mesdames et Messieurs,

Je demeure convaincu que les échanges qui se dérouleront au cours de cet atelier permettront d'enrichir les connaissances de chacun et contribueront au succès des activités qui se poursuivront à San Pedro dans le cadre du Plan POLLUMAR 2026.

Je vous remercie de votre présence et vous souhaite d'excellents travaux.

Je vous remercie.

Anais Guillou, Cheffe de projet GI WACAF Project

Monsieur le directeur de cabinet, représentant de monsieur le ministre de l'Environnement et de la transition écologique

Monsieur le directeur du CIAPOL,

Mesdames et messieurs les experts,

Chers participants en vos rangs, grades et qualités tout protocole respecté,

C'est un réel plaisir pour moi de vous retrouver aujourd'hui en Côte d'Ivoire, à l'occasion de cet atelier sous-régional organisé dans le cadre du projet GI WACAF.

Je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement les autorités ivoiriennes pour leur accueil et leur engagement.

Et je souhaite également remercier l'ensemble des délégations des pays francophones ici présentes, ainsi que nos partenaires, l'Organisation maritime internationale et Ipieca, pour leur appui constant.

Le choix de la Côte d'Ivoire pour cet atelier est particulièrement pertinent.

C'est un pays moteur en Afrique de l'Ouest, avec une activité maritime importante, à la fois en termes de commerce, de transport et de développement du secteur pétrolier.

Et comme beaucoup de pays de la région, cela signifie des opportunités, mais aussi des responsabilités.

Car ces activités s'accompagnent d'une exposition accrue aux risques de pollution marine, avec des impacts potentiels importants — sur l'environnement, sur l'économie, et sur les communautés côtières.

Dans ce contexte, le thème de notre atelier est absolument central : La gestion et l'administration des demandes d'indemnisation en cas de pollution par hydrocarbures.

Comme évoqué par monsieur le directeur du CIAPOL, on parle souvent de la préparation et de la réponse opérationnelle. Mais la gestion des conséquences — et notamment l'indemnisation — est tout aussi essentielle.

Pourquoi ?

Parce qu'elle permet :

- D'indemniser les populations et les acteurs affectés,
- De garantir la transparence et la crédibilité des dispositifs nationaux,
- Et de soutenir la reprise économique après un incident.

C'est donc un pilier fondamental d'un système de gestion des risques efficace.

Nous disposons, au niveau international, de cadres solides — à travers les conventions comme la CLC, les Fonds internationaux d'indemnisation, ou encore la convention BUNKER.

Mais leur mise en œuvre concrète au niveau national — dans les procédures, dans la coordination entre institutions — reste un défi pour de nombreux pays.

Et c'est précisément là que cet atelier prend tout son sens.

Pendant ces prochains jours, guidés par nos trois facilitateurs : Tonje Castberg Michaela Arneri du GI des P&I Clubs ainsi que Franck Laruelle et Natalie Kirk de chez ITOPF, notre objectif est clair : Renforcer vos capacités à gérer et administrer les demandes d'indemnisation.

Concrètement, cela veut dire :

- Mieux comprendre les mécanismes internationaux,
- Clarifier les rôles des différentes institutions,
- Partager des expériences pratiques,
- Et identifier des améliorations adaptées à vos contextes nationaux.

Cet atelier s'inscrit pleinement dans l'approche du projet GI WACAF. Une approche qui vise à renforcer durablement les capacités des pays de la région, de la Mauritanie à l'Afrique du Sud, en matière de préparation et de réponse aux pollutions par hydrocarbures.

Et le format sous-régional francophone est, à cet égard, particulièrement important.

Il permet :

- Des échanges plus directs,
- Une meilleure appropriation des sujets techniques,
- Et surtout, le renforcement de réseaux entre experts de la région.

Je voudrais donc vous encourager à tirer pleinement parti de ces quelques jours ensemble.

N'hésitez pas à :

- Poser vos questions,
- Partager vos expériences,
- Discuter ouvertement des défis que vous rencontrez,

Car c'est dans ces échanges que se construit la valeur de ce type d'atelier.

Je suis convaincue que les travaux que vous allez mener ici contribueront concrètement à renforcer vos dispositifs nationaux, et plus largement, à améliorer la gestion des conséquences des pollutions marines dans notre région.

Je vous remercie de votre attention, et je vous souhaite un excellent atelier ici, en Côte d'Ivoire.

.

Parfait Kouadio, directeur de cabinet du ministre de l'Environnement

Monsieur le Représentant de l'Organisation Maritime Internationale (OMI),
Madame la cheffe du Projet GI WACAF ;

Madame la coordonnatrice du Projet GI WACAF ;
Monsieur le Directeur du Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL), notre institution pivot de cette activité,
Mesdames et Messieurs les Experts de l'ITOPF et des Clubs d'Assurance P&I (P&I Clubs),
Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégation et Experts des pays frères du Golfe de Guinée : du Bénin, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée, de la Mauritanie, de la République Démocratique du Congo, du Sénégal et du Togo,
Mesdames et Messieurs les Directeurs, Sous-directeurs et Chefs de services de l'administration publique,
Mesdames et Messieurs les Partenaires techniques et financiers ;
Chers amis de la presse,
Mesdames et Messieurs, Tous en vos rangs, grade et qualité, Tout protocole respecté,
Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs,

C'est un insigne honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui, à l'orée de la journée mondiale des océans qui a été célébrée ce 08 juin 2026, pour ouvrir officiellement cet atelier sous-régional de haut niveau sur le traitement et l'administration des demandes d'indemnisation pour dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, qui marque également le coup d'envoi et le lancement des opérations de la 12^{ème} édition de notre grand exercice national du Plan POLLUMAR 2026.

Au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République, du Gouvernement et en mon nom propre, je souhaite à l'ensemble de nos hôtes venus de la France, de l'Angleterre et des pays frères du Golfe de Guinée la plus fraternelle et la plus chaleureuse des bienvenues ici à Abidjan Perle des lagunes, dans cette prestigieuse enceinte de l'Hôtel des Armées, au cœur de notre cité des affaires du Plateau.

Votre présence massive à cet atelier traduit notre volonté politique ferme de protéger notre environnement marin commun face aux risques de pollution liés à l'intensification de nos activités portuaires, maritimes, pétrolières et du transport spécifique des hydrocarbures qui menacent notre sécurité environnementale, sociale et économique. Je félicite le CIAPOL pour l'organisation de ces assises. Aussi, je tiens à adresser mes sincères remerciements à l'OMI à travers le Projet GI WACAF et ses partenaires pour le choix porté sur la Côte d'Ivoire pour abriter cet important évènement ainsi que pour l'appui institutionnel et technique constant à nos pays en matière de préparation et de réponse aux pollutions marines accidentelles.

Mesdames et Messieurs,

L'océan est le moteur invisible de nos économies. Notre espace maritime du Golfe de Guinée est le carrefour de routes maritimes de premier plan où transitent chaque jour des millions de tonnes d'hydrocarbures. Ce trafic dense soutient nos industries, alimente nos marchés et garantit l'approvisionnement énergétique de nos nations.

Cependant, en tant que dirigeants publics, nous devons regarder la réalité en face. Cette opportunité économique majeure s'accompagne d'un risque permanent. L'histoire maritime contemporaine nous rappelle cruellement qu'aucun plan de sécurité n'est infaillible. Un accident en mer, un échouement ou un abordage peuvent transformer en quelques heures notre littoral en un théâtre de désastre écologique et humain.

Face à la marée noire, la notion de frontière s'efface. Les courants marins ne s'arrêtent pas aux limites de nos Zones Économiques Exclusives. Une pollution majeure survenant dans les eaux d'un État se transformera inexorablement, à brève échéance, en une crise transfrontalière sous-régionale. Notre vulnérabilité est collective, notre interdépendance est totale. Par conséquent, notre stratégie de défense ne peut plus être fragmentée. Elle doit être résolument unie, solidaire, et hautement technique.

Distingués Invités, Chers Experts,

Lorsqu'un sinistre survient, la responsabilité d'un Gouvernement s'exerce sur deux fronts chronologiques bien distincts.

Le premier front est celui de l'urgence opérationnelle. C'est le temps de l'intervention rapide. Il faut colmater la brèche, déployer les barrages flottants et nettoyer nos plages. En Côte d'Ivoire, c'est le CIAPOL qui orchestre cette réponse en mer et sur nos lagunes, à travers le Plan National d'Urgence (Plan POLLUMAR), et avec l'appui technique des partenaires tel que le Projet GI WACAF. C'est une nécessité absolue, mais la dépollution physique ne représente que la moitié du chemin.

Le second front, souvent plus long et politiquement lourd de conséquences, est celui de la gestion de l'après-crise. Une fois la dernière goutte de pétrole nettoyée, les traumatismes économiques et sociaux demeurent.

Une marée noire brise des vies et paralyse des pans entiers de nos économies :

1. Elle prive immédiatement nos communautés d'artisans pêcheurs de leur unique source de revenus pour de longs mois.
2. Elle détruit l'attractivité touristique de nos littoraux, provoquant des faillites dans le secteur hôtelier.
3. Elle perturbe le fonctionnement de nos ports, poumons économiques de nos États et de l'arrière-pays.
4. Enfin, elle assèche les caisses de l'État, contraint de mobiliser en urgence des ressources budgétaires massives pour financer les secours.

Face à ce fardeau, le principe éthique et juridique du "pollueur-payeur" doit s'appliquer dans toute sa rigueur. Les finances de nos pays et le bien-être de nos populations ne sauraient supporter le coût des négligences des opérateurs maritimes.

Mesdames et Messieurs,

C'est ici que notre thème prend tout son sens. Le régime international de l'OMI, via les Conventions CLC et FIPOL, a tracé la feuille de route de la justice financière. Mais la réalité du terrain est intransigeante : subir un dommage ne donne pas automatiquement droit à un remboursement.

Pour que l'argent soit versé, la demande d'indemnisation doit être administrée avec une rigueur chirurgicale. Les assureurs maritimes — les P&I Clubs — et les experts scientifiques de l'ITOPF ne valident aucun dossier sur la base de simples suppositions ou d'approximations.

Pendant les trois jours qui nous réunissent, du 8 au 10 juin 2026, nous allons nous pousser dans nos derniers retranchements techniques pour répondre à des problématiques réelles :

1. La collecte des preuves in situ : Comment les autorités compétentes de nos pays du golfe de Guinée vont-ils consigner, heure par heure, le déploiement des navires et des barrages pour que les factures soient jugées admissibles par le P&I Club ?
2. L'évaluation du secteur informel : Comment quantifier et prouver, selon les standards de l'ITOPF, la perte de gain réelle des pêcheurs ou des opérateurs touristiques ?
3. Le casse-tête transfrontalier : Comment harmoniser nos demandes de compensation si le sinistre frappe simultanément plusieurs pays de la sous-région ?

Maîtriser le traitement et l'administration de ces demandes est une compétence de souveraineté économique. Cet atelier et la simulation qui va suivre doivent faire de nos cadres des experts capables de monter des dossiers de réclamation irréprochables.

Pendant les travaux de cet atelier et lors du déploiement sur le terrain dans la zone Ouest, j'attends de chaque délégation des résultats concrets :

- Une appropriation des manuels de réclamation : Vous devez maîtriser les critères d'admissibilité des FIPOL et les exigences documentaires des P&I Clubs.
- Une synergie opération-administration : Les équipes de dépollution sur les plages de l'Ouest doivent apprendre à collecter les données financières en même temps qu'elles luttent contre le pétrole.
- Le renforcement du réseau du Golfe de Guinée : Cet exercice doit servir de modèle. Les procédures éprouvées ici par le CIAPOL avec l'OMI et le GI WACAF doivent pouvoir être répliquées par le Bénin, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée, la Mauritanie, la RDC, le Sénégal et le Togo.

Mesdames et Messieurs,

La Côte d'Ivoire demeure fermement engagée en faveur de la coopération régionale en matière de protection de l'environnement marin.

Sous l'impulsion du Gouvernement et conformément à la vision de Son Excellence Monsieur le Président de la République, notre pays entend poursuivre ses efforts pour renforcer les mécanismes de prévention, de préparation, de réponse et de réparation face aux risques de pollution marine.

La protection de notre patrimoine marin commun exige une solidarité active, un partage des connaissances et une coopération constante entre nos États.

Je forme le vœu que cet atelier contribue à consolider davantage cette dynamique de coopération au service de la sécurité environnementale et du développement durable de notre sous-région.

La mer est notre avenir. En apprenant à défendre nos droits lorsqu'elle est agressée, nous protégeons les générations futures.

Je réitère mes sincères remerciements à l'Organisation Maritime Internationale (OMI), aux équipes du projet GI WACAF, ainsi qu'aux formateurs et experts des FIPOL, de l'ITOPF et des P&I Clubs pour leur présence et leur soutien inestimable.

J'exprime à nouveau toute ma gratitude à la direction et aux agents du CIAPOL pour leur dévouement au service de la protection de notre environnement marin.

À tous les participants, je demande de faire preuve d'assiduité et d'ambition dans vos échanges.

C'est sur cette note d'engagement et de responsabilité partagée que je déclare officiellement ouvert l'Atelier sous-régional sur le traitement et l'administration des demandes d'indemnisation pour dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.

Plein succès à vos travaux.

Je vous remercie.

Annexe 2 : Programme

Jour 1 – Lundi 8 juin	
08:00 – 08:45	Inscription des participants
09:30 -10:00	Introduction de l'atelier – <i>GI WACAF</i> • Présentation du projet GI WACAF • Présentation des facilitateurs • Objectifs de l'atelier et agenda du programme • Présentation des participants et recueil des attentes
10:30	<i>Photo de groupe et pause-café</i>
10:30 – 11:00	Rôle des parties prenantes : - Clubs P&I et armateurs et autres intervenants - ITOPF - Fonds FIPOL
11:00 – 12:30	Cadre juridique de la pollution par les hydrocarbures – <i>ITOPF & IG P&I Club</i> Régime international d'indemnisation pour les déversements de pétroliers : • La Convention de 1992 sur la responsabilité civile • La Convention de 1992 portant création du Fonds et le Protocole de 2003 portant création du Fonds complémentaire • Convention SNPD, 2010
12:30 - 13:30	<i>Déjeuner</i>
13:30 – 14:30	Cadre juridique pour les autres sources maritimes – <i>P&I Club</i> • Créances maritimes générales : LLMC, 1996 • Pollution par hydrocarbures de soute : Convention Bunkers, 2001 • Convention sur l'enlèvement des épaves, 2007
14:30 – 15:30	Revue des causes de pollution par les hydrocarbures et des impacts sur les ressources marines et côtières – <i>ITOPF</i> • Comportement du pétrole en mer • Impacts sur les ressources et demandes d'indemnisation • Options de réponse, limites et préparation
15:30 – 16:00	<i>Pause café</i>
16:00 – 17:00	Demandes d'indemnisation pour les opérations de nettoyage, mesures préventives et dommages matériels - <i>ITOPF</i> Critères de recevabilité des demandes • Problèmes courants • Collecte des preuves et évaluation des dommages • Rôle des experts Présentation et évaluation des demandes Quiz FIPOL
17:00	<i>Fin du Jour 1</i>

Jour 2 – Mardi 9 juin	
08:30 – 09:30	Cérémonie d'ouverture et introduction de l'atelier • Mot de bienvenue, Directeur du CIAPOL • Discours Introduction de l'atelier, Ms Anais Guillou, GI WACAF • Allocution d'ouverture, ministre de l'Environnement et de la Transition Ecologique
09:30 – 09:45	Accueil : récapitulatif du Jour 1 et présentation du programme du Jour 2
09:45 – 10:30	Exercice sur table Phase I (Lutte en mer)
10:30 – 10:45	<i>Pause café</i>
10:45 -12:00	Exercice sur table – Phase II : Préparation des demandes d'indemnisation pour nettoyage (Lutte à terre)
12:00 – 13:00	Demandes d'indemnisation pour pertes économiques indirectes / pures ITOPF Partie 1 : pêche / aquaculture / transformation du poisson • Types de dommages • Critères de recevabilité • Problèmes courants Présentation et évaluation des demandes Exercice : pertes économiques – secteur de la pêche
13:00 – 14:00	<i>Déjeuner</i>
14:00 – 15:00	Demandes d'indemnisation pour dommages environnementaux – ITOPF • Types de dommages • Dommages environnementaux – mesures de remise en état • Critères de recevabilité • Problèmes courants Présentation et évaluation des demandes
15:00-15:15	<i>Pause café</i>
15:15 -16:15	Demandes d'indemnisation pour pertes économiques indirectes / pures - ITOPF Partie 2 : tourisme et secteur immobilier • Types de dommages • Critères de recevabilité • Problèmes courants Évaluation des demandes Exercice : pertes économiques – secteur du tourisme
16:15-17:00	Etude de cas : PRINCESS EMPRESS - ITOPF
17:00	Fin du Jour 2

Jour 3 – Mercredi 10 juin	
08:30	Accueil : récapitulatif du Jour 1 et présentation du programme du Jour 2
09:00 – 10:30	Exercice sur table – Phase III : Préparation des demandes d'indemnisation des tierces-parties (pêche, tourisme, environnement)
10:30 – 11:00	<i>Pause café</i>
11:00 -12:00	Exercice sur table – Debriefing
12:00 – 13:00	Session de clôture Evaluation de l'atelier / Conclusion <i>GI WACAF</i> Allocution de clôture, <i>ministre de l'Environnement et de la Transition Ecologique</i> Remise des certificats
13:00 – 14:00	<i>Déjeuner</i>
14:00	Départ pour San Pedro des participants à l'exercice annuel du Plan Pollumar 2026 de la Côte d'Ivoire

Annexe 3: Liste et contacts des participants

ID	Prénom	Nom de famille	Pays	Organisation	Titre / Position dans l'organisation	Genre	E-mail
1	Mohamed Lemine	CHRIF MHAMED	Mauritanie	Agence Mauritanienne des Affaires Maritimes (AMAM)	Directeur de la Preservation de l'Environnement Marin	H	dpem@amam.gov.mr
2	Mohamed El Moctar	JACH	Mauritanie	Garde Côtes Mauritaniennes	Chef service POLMAR	H	moctarsidijache@gmail.com
3	Yezid	ABIKANLOU	Benin	Direction des Affaires Portuaires, Maritimes et Fluvio-lagunaires	Chef Division Sécurité des Navires et de la Navigation Maritime et Point Focal GIWACAF	H	yabikanlou@gouv.bj
4	GERMAIN	AHISSOU	Benin	Direction des Affaires Portuaires, Maritimes et Fluvio-lagunaires	Directeur	H	dirmarc@yahoo.fr
5	ERNEST	KASISI	RDC	Direction de la Marine Marchande	Chef de la Division des Infrastructures Portuaires	H	dmvn415transports.mouvports@gmail.com
6	DIANE	TUPEMBA	RDC	Secretariat General des Transports	Chef de Bureau	F	dianetupemba@gmail.com
7	Alioune	CISSOKHO	Senegal	HASSMAR	Chef des Operations	H	chef.ops@hassmar.gouv.sn
8	Abdou	GUEYE	Senegal	Agence nationale des Affaire maritimes (ANAM)	Environnementaliste de l'ANAM	H	abdou.gueye@anam.sn

9	Lama	CAMARA	Guinee	Centre National de Protection du Milieu Marin et des Zones Cotieres	Directeur General	H	Dg.cnpmzc@medd.gov.gn
10	Yalany	FOFANA	Guinee	Direction Nationale de la Marine Marchande	Chef de Section Environnement Maritime et Portuaire	H	fofanayalany@gmail.com
11	Armel Baudelaire	BEKAKO TONGO	Congo	Direction Générale de la Marine Marchande	Chef de Service de la Protection de l'Environnement Marin	H	marmarcongo@gmail.com
12	Anna Liz Nercia	MISSAMOU	Congo	Direction Générale de la Marine Marchande	Cheffe de Bureau de la Surveillance et de la lutte contre la pollution	F	marmarcongo@gmail.com
13	LOLO	DOTCHE-TOGBE	Togo	Direction des affaires maritimes	Juriste spécialiste en droit des activités maritimes et portuaires	H	lolo.dotche@maritime.gouv.tg
14	ILIHAM	SABI-BANGANA	Togo	Direction des Affaires Maritimes	Juriste spécialisée en Droit maritime et Portuaire	H	secretariat_dam@yahoo.com
15	KARLA	EYUE EKOUAGHE	Gabon	Direction Générale de la Marine Marchande	Directeur de la reglementation et de la Cooperation	F	eyuekarla@gmail.com
16	Josias	MAHAN	Cote d'Ivoire	CIAPOL	Conseiller Technique chargé de l'exploitation	H	josias.mahan@ciapol.ci
17	Kouakou Nicolas	LELA	Cote d'Ivoire	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Sous-directeur	H	nicolaslela@gmail.com

18	Perrimond Jean-Louis	KOA	Cote d'Ivoire	Direction Générale des Affaires Maritimes	Directeur de la Sécurité Maritime et de l'Environnement Marin	H	jeanlouiskoa16@gmail.com
19	Kouadio Adjoua Marguerite	BEKON	Cote d'Ivoire	CIAPOL	Chef de service- Point Focal Convention d'Abidjan	F	marguerite.kouadio@ciapol.ci
20	Ossey Bernard	YAPO	Cote d'Ivoire	CIAPOL	Directeur	H	ossey.yapo@ciapol.ci
21	Diane Dominique	EPSE AMIN AKPA KOCK	Cote d'Ivoire	CIAPOL	Assistante juridique / Chef de Section Réglementation par Interim	F	dominiqueakpa266@gmail.com
22	Pierre-Andre	N'DOUMI KOUAMÉ	Cote d'Ivoire	CIAPOL	Chef de service recettes	H	Pierreandre.kouame@ciapol.ci
23	Ulrich	ADADO	Cote d'Ivoire	CIAPOL	Ingénieur des techniques informatiques	H	ulrich.adado@ciapol.ci
24	Hélène	DALIGOU	Cote d'Ivoire	CIAPOL	Juriste	F	helieprincesse@gmail.com
25	Obou Blandine	EPSE ABADI DJAH	Cote d'Ivoire	Ministère de la Justice et des Droits de l'homme	Magistrat, Conseiller Technique du Ministre	F	blandineabadicharly@gmail.com
26	Jean Oswald Hervé	DIAGONE	Cote d'Ivoire	Ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique	Sous-Directeur du Contentieux	H	ojeanherve@gmail.com

27	Damoua	ANGORA	Cote d'Ivoire	Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	S/D Analyses Strategiques et Geopolitiques	H	g.angora@diplomatie.gouv.ci
28	Sié Mardochée	KAMBOU	Cote d'Ivoire	Secrétariat Permanent du Comité Interministériel de l'Action de l'Etat en Mer	Chargé d'Études	H	ksmardochee@gmail.com
29	Germain	MIAN EBA	Cote d'Ivoire			H	
30	Sidick Aboubakar	DIABY	Cote d'Ivoire			H	
31	Mireille	ETCHE AMANI	Cote d'Ivoire			F	
32	Daouda	BERTHE	Cote d'Ivoire			F	
33	Léon	KOFFI BRA	Cote d'Ivoire			H	
34	Rose	YEBOUE	Cote d'Ivoire			F	
35	Diane	KOUKOUA	Cote d'Ivoire			F	
36	Ange	BOUAZO TAPE	Cote d'Ivoire			H	

37	Rosina	SEA BLOHOUA	EPSE	Cote d'Ivoire	F
38	Charden	EDO KAMENAN		Cote d'Ivoire	H
39	Hélène	N'GUESSAN EPSE DALIGOU		Cote d'Ivoire	F
40	Mory	KONE		Cote d'Ivoire	H
41	Diane Nadège	EPSE KOFFI	ADOU	Cote d'Ivoire	F
42	Karamo	BENOGO COMARA		Cote d'Ivoire	H
43	Bakary	COULIBALY		Cote d'Ivoire	H
44	Jules	KOTTY		Cote d'Ivoire	H

Annexe 4: Discours de clôture

Anais Guillou, Cheffe de projet GI WACAF Project

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Nous arrivons à présent à la conclusion de cet atelier consacré à la gestion et à l'administration des demandes d'indemnisation en cas de pollution par hydrocarbures.

Je voudrais tout d'abord vous remercier très sincèrement pour votre participation active et la qualité des échanges tout au long de ces derniers jours.

Au cours de cet atelier, vous avez pu approfondir :

- Les mécanismes internationaux d'indemnisation,
- Les procédures de traitement des demandes,
- Et les éléments clés pour renforcer vos dispositifs nationaux.

Mais au-delà du contenu technique, ce qui est important, c'est aussi ce que vous allez en faire. La prochaine étape vous appartient. Je vous encourage à :

- Partager ces connaissances au sein de vos institutions,
- Sensibiliser vos collègues,
- Et engager, lorsque nécessaire, des actions concrètes au niveau national.

Un point essentiel concerne le cadre juridique. Il est important que chaque pays poursuive ses efforts pour examiner et renforcer la mise en œuvre des conventions internationales pertinentes.

C'est une condition clé pour garantir une gestion efficace et équitable des situations de pollution.

Nous souhaitons également vous informer que les échanges de ces derniers jours seront consolidés dans un rapport final, qui viendra compléter les outils et supports déjà partagés.

Je tiens à remercier les conseillers techniques pour avoir partagé leur connaissance et expérience avec vous cette semaine.

Je remercie chacun d'entre vous pour votre participation active, vos contributions précises et l'esprit de collaboration qui a marqué nos échanges.

Avant de conclure, je voudrais simplement rappeler que : le renforcement des capacités est un travail de long terme, qui repose sur votre engagement, et sur la collaboration entre pays de la région.

Je suis convaincue que cet atelier aura un impact concret dans vos pays respectifs.

Enfin, je tiens à exprimer mes remerciements les plus sincères aux autorités ivoiriennes pour avoir accueilli cet atelier, merci pour votre hospitalité. Mes remerciements particuliers à tous ceux qui ont aidé à la réalisation de cet atelier. Je pense en particulier au CIAPOL et à son équipe qui n'ont ménagé aucun effort pour faciliter notre mission.

Au nom du Secrétaire Général de l'OMI et du directeur de l'Ipieca, je vous remercie.

Merci beaucoup.